|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ST/SG/AC.10/C.3/121/Add.1 | |
| _unlogo | **Secrétariat** | | Distr. générale  19 septembre 2022  Français  Original : anglais |

**Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses   
et du Système général harmonisé de classification   
et d’étiquetage des produits chimiques**

**Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses**

**Soixante et unième session**

Genève, 28 novembre-6 décembre 2022

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

**Adoption de l’ordre du jour**

Ordre du jour provisoire de la soixante et unième session

Additif

Liste des documents

1. Adoption de l’ordre du jour

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.3/121 | Ordre du jour provisoire de la soixante et unième session |
| ST/SG/AC.10/C.3/121/Add.1 | Liste des documents et annotations |

Documents de référence

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/1/Rev.22 | Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses, Règlement type, vingt‑deuxième édition révisée |
| ST/SG/AC.10/11/Rev.7 et Amend.1 | Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses, Manuel d’épreuves et de critères, septième édition révisée et amendement 1 |
| ST/SG/AC.10/30/Rev.9 | Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques (SGH), neuvième édition révisée |
| ST/SG/AC.10/C.3/120 et Add.1 | Rapport du Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses sur sa soixantième session |
| ST/SG/AC.10/C.4/84 | Rapport du Sous-Comité d’experts du Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques sur sa quarante-deuxième session |

2. Recommandations du Sous-Comité formulées à ses cinquante-huitième, cinquante-neuvième et soixantième sessions et questions en suspens

a) Examen des projets d’amendements déjà adoptés durant la période biennale

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.3/2022/75 (secrétariat) | Liste consolidée des projets d’amendements |
| ST/SG/AC.10/C.3/2022/78 (secrétariat de l’OTIF) | Disposition spéciale 388 |

b) Explosifs et questions connexes

i) Examen des épreuves de la série 6

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

ii) Amélioration des épreuves de la série 8

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.3/2022/55 (COSTHA, SAAMI) | Recherches portant sur l’épreuve 6 d) et l’exclusion  de la classe 1 |

iii) Révision des épreuves des parties I, II et III du Manuel d’épreuves et de critères

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.3/2022/57 (Cefic) | Manuel d’épreuves et de critères, sections 1.2.1.4.3 et 20.2.5 sur l’épreuve d’échauffement spontané N.4 pour les peroxydes organiques et les matières qui polymérisent |

iv) Détonateurs normalisés « UN »

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

v) Révision des instructions d’emballage relatives aux explosifs

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

vi) Échantillons énergétiques

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

vii) Questions liées à la définition des matières explosibles

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.3/2022/47 (Suède) | Proposition de modification de la définition de « matière pyrotechnique » et d’ajout de la définition d’« effet par explosion ou effet pyrotechnique » |

viii) Examen des prescriptions en matière d’emballage et de transport des émulsions de nitrate d’ammonium

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

ix) Autres questions

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.3/2022/58 (Cefic) | Attribution de la disposition spéciale 28 aux matières explosibles désensibilisées liquides dans la liste des marchandises dangereuses du Règlement type |
| ST/SG/AC.10/C.3/2022/59 (Cefic, WONIPA) | Classement des membranes filtrantes en nitrocellulose servant aux fins de diagnostic et d’autres applications en sciences de la vie |

3. Inscription, classement et emballage

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.3/2022/46 (secrétariat) | Activité spécifique et activité massique |
| ST/SG/AC.10/C.3/2022/51 (Allemagne) | Distinction entre le No ONU 1950 AÉROSOLS et le numéro ONU 2037 RÉCIPIENTS DE FAIBLE CAPACITÉ CONTENANT DU GAZ (CARTOUCHES À GAZ), et proposition de prescriptions de marquage pour le No ONU 2037 RÉCIPIENTS DE FAIBLE CAPACITÉ CONTENANT DU GAZ (CARTOUCHES À GAZ) |
| ST/SG/AC.10/C.3/2022/53 (World LPG Association, Liquid Gas Europe) | Produits actuels et futurs dans le secteur du GPL, modification des numéros ONU, points à examiner et propositions |
| ST/SG/AC.10/C.3/2022/54 (Allemagne) | Proposition d’ajout de la classe 8 en tant que danger subsidiaire pour le No ONU 1040 OXYDE D’ÉTHYLÈNE, ou OXYDE D’ÉTHYLÈNE AVEC DE L’AZOTE jusqu’à une pression totale de 1 MPa (10 bar) à 50 °C |
| ST/SG/AC.10/C.3/2022/56 (WCC) | Dispositions relatives au transport de petites quantités de peintures et d’encres d’imprimerie dangereuses pour l’environnement (et de matières apparentées) |
| ST/SG/AC.10/C.3/2022/63 (Chine) | Attribution de la disposition spéciale 28 |
| ST/SG/AC.10/C.3/2022/64 (Chine) | Épreuve du feu prescrite dans les dispositions spéciales 283 et 371 |
| ST/SG/AC.10/C.3/2022/65 (Chine) | Modification à apporter au 3.1.2.2 du Règlement type |
| ST/SG/AC.10/C.3/2022/67 (Chine) | Propositions relatives à la trousse de résine polyester |
| ST/SG/AC.10/C.3/2022/68  (Pays-Bas) | Révision du classement de l’hydroxyde de tétraméthylammonium |
| ST/SG/AC.10/C.3/2022/72 (Cefic, DGAC) | Révision du classement de l’hydroxyde de tétraméthylammonium |
| ST/SG/AC.10/C.3/2022/73 (COSTHA) | Dispositifs d’extinction de feu contenant une matière pyrotechnique |
| ST/SG/AC.10/C.3/2022/76 (secrétariat) | Propositions d’amendements aux instructions d’emballage |
| ST/SG/AC.10/C.3/2022/77 (secrétariat) | Instructions de transport en citernes mobiles et dispositions spéciales applicables au transport en citernes mobiles (suite donnée au document ST/SG/AC.10/C.3/2022/39) |

4. Systèmes de stockage de l’électricité

a) Épreuves pour les batteries au lithium

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

b) Système de classification des batteries au lithium en fonction du danger

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

c) Dispositions relatives au transport

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.3/2022/70 (IATA) | Attribution d’un nouveau numéro ONU aux véhicules alimentés par des batteries au lithium |

d) Batteries au lithium endommagées ou défectueuses

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

e) Batteries au sodium ionique

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

f) Autres questions

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

5. Transport de gaz

a) Reconnaissance universelle des récipients à pression ONU et non ONU

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

b) Gaz de la division 2.2 transportés en quantités limitées

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.3/2022/74 (ISO) | Augmentation du volume maximal autorisé pour les gaz comprimés de la division 2.2 transportés en quantités limitées |
| ST/SG/AC.10/C.3/2022/60 (ISO) | Normes ISO mises à jour dans la classe 2 |

6. Propositions diverses d’amendements au Règlement type pour le transport des marchandises dangereuses

a) Marquage et étiquetage

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.3/2022/49 (Allemagne) | Suppression d’une mesure transitoire figurant dans la disposition spéciale 204 |

b) Emballages, y compris l’utilisation des matières plastiques recyclées

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.3/2022/69 (ICPP, ICIBCA) | Proposition visant à permettre une utilisation accrue des matières plastiques recyclées pour atteindre les objectifs du Programme 2030 |
| ST/SG/AC.10/C.3/2022/71 (Belgique) | Modification de la définition des matières plastiques recyclées |

c) Citernes mobiles

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.3/2022/61 (États‑Unis d’Amérique) | Transport dans des citernes mobiles de certaines DISPERSIONS DE MÉTAUX ALCALINS (ONU 1391) et DISPERSIONS DE MÉTAUX ALCALINS INFLAMMABLES (ONU 3482) |
| ST/SG/AC.10/C.3/2022/62 (Président du groupe informel du plastique renforcé de fibres (FRP)) | Section 6.9.3 « Prescriptions relatives à la conception,  à la construction, aux contrôles et aux épreuves des équipements de service en matière plastique renforcée de fibre dans le cas des citernes mobiles » et amendements  à la section 6.9.1 |

d) Autres propositions diverses

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

7. Harmonisation générale des Règlements relatifs au transport des marchandises dangereuses avec le Règlement type

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

8. Coopération avec l’Agence internationale de l’énergie atomique

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

9. Principes directeurs du Règlement type

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

10. Questions relatives au Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques (SGH)

a) Épreuves relatives aux matières comburantes

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

b) Affectation à plusieurs classes de danger physique et hiérarchisation des dangers

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

c) Autres questions

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.3/2022/48 (Allemagne) | Questions découlant des travaux sur les combinaisons de dangers physiques |
| ST/SG/AC.10/C.3/2022/50 (Allemagne, États-Unis d’Amérique) | Modifications à apporter aux procédures de classement des matières explosibles désensibilisées selon le SGH |
| ST/SG/AC.10/C.3/2022/52 (Allemagne, Président du Groupe de travail des explosifs) | Liquides inflammables : Méthodes de détermination du point d’éclair en creuset ouvert et en creuset fermé |
| ST/SG/AC.10/C.3/2022/66 (Chine) | Poudres métalliques et poudres de métaux ou d’alliages de métaux dans l’épreuve N.1 |

11. Uniformisation des interprétations du Règlement type

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

12. Application du Règlement type

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

13. Formation à la sécurité et renforcement des capacités en matière de sécurité en ce qui concerne les marchandises dangereuses

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

14. Programme de travail pour la période biennale 2023-2024

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

15. Projet de résolution 2023/… du Conseil économique et social

Le Sous-Comité souhaitera peut-être examiner un projet de résolution à soumettre au Conseil économique et social pour adoption à sa session de 2023, établi sur la base d’un texte élaboré par le secrétariat.

16. Élection du Bureau pour la période biennale 2023-2024

Conformément à l’usage, le Sous-Comité sera invité à élire les membres de son Bureau pour la période 2023-2024 parmi les représentants de ses pays membres.

17. Questions diverses

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

18. Adoption du rapport

Conformément à l’usage, le Sous-Comité voudra bien adopter le rapport de sa soixante et unième session et ses annexes sur la base d’un projet établi par le secrétariat.